

Les antécédents de la Loi Taubira : une guerre culturelle déjà ancienne

Le mouvement actuel en faveur du « mariage pour tous » semble mondialement coordonné, comme l'indique la simultanéité des débats législatifs ou juridiques sur ce sujet dans de nombreux pays (Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Irlande du Nord, France, États-Unis, Brésil,...). De fait le mouvement actuel est un processus subversif qui instaure une véritable « révolution morale », selon l'expression de ses auteurs eux-mêmes.



1. La loi Taubira est le fruit d'une guerre culturelle commencée depuis longtemps, notamment aux États-Unis

a. Le but : une « révolution morale »

Le « mariage » homosexuel n'est qu'une phase d'un combat beaucoup plus vaste des lobbies homosexuels. L'activiste homosexuel Paul Varnell écrit ainsi : « le cœur de la controverse sur l'homosexualité, ce n'est pas la discrimination, [...], mais **la moralité de l'homosexualité** [...] Si nous arrivons à convaincre les gens que l'homosexualité est tout à fait morale, alors leur tendance à la discrimination, à la récrimination contre les gays et au rejet du mariage gay s'effacera [...] **le mouvement gay, que nous le reconnaissons ou non, n'est pas un mouvement de lutte pour les droits civils, ni même un mouvement de libération sexuelle, mais une révolution morale** destinée à modifier l'opinion des gens sur l'homosexualité »¹.

b. Le moyen : une guerre culturelle dite « attaque psychologique planifiée »

En 1989, deux homosexuels diplômés d'Harvard, Marshall Kirk, chercheur en neuropsychiatrie et Hunter Madsen, expert en tactiques de persuasion publique et en marketing social, écrivent « After the Ball : How America will conquer its fears and hatred in the 90s »² : « Nous voulons la conversion des émotions, de l'esprit et de la volonté de l'Américain moyen **grâce à une attaque psychologique planifiée, sous la forme de propagande distillée à la nation par les média** ».

Kirk et Madsen divisent les Américains en trois groupes auxquels la propagande doit s'adresser différemment :

¹ - « Defending our morality », Chicago Free press, 16 août 2000

² - « Après le bal: comment l'Amérique doit vaincre ses peurs et ses haines [des gays] dans les années 90 ».

- 1) « *Les farouches opposants de l'homosexualité : les isoler et les réduire au silence,*
- 2) *Les indécis de l'Amérique des classes moyennes : les désensibiliser, les gaver de propagande et les convertir,*
- 3) *Les sympathisants du mouvement homosexuel : les mobiliser. »*

Cette attaque est bien une guerre culturelle pour changer la perception des gens sur l'homosexualité.

2. Cette guerre culturelle utilise des techniques de subversion rodées pour accréditer la « moralité de l'homosexualité »³

a. La « victimisation » ou fausse présentation d'une minorité comme persécutée

Harry Hay (1912-2002), fondateur de plusieurs sociétés homosexuelles aux États-Unis, quoique détaché du communisme dont il était originaire, appliqua la dialectique marxiste à la cause homosexuelle en élaborant la théorie selon laquelle les homosexuels sont une minorité culturelle opprimée. Cette théorie est fondamentale pour inspirer au public sympathie et compassion : « *cette idée des homosexuels en tant que minorité est la contribution dont Hay deviendra le plus fier* »⁴.

Il va sans dire que cet argument de « moralisation par victimisation » n'a aucune valeur démonstrative, il ne fait qu'émouvoir la bonté d'un public ignorant le contexte de cette révolution morale. Si cet argument était valide indépendamment de toute référence morale, on pourrait alors fonder une association de défense de n'importe quelle minorité⁵ : **le fait d'être une minorité n'accrédite aucunement la justice de la cause minoritaire.**

b. La « culpabilisation » de l'adversaire ou fausse présentation d'une majorité comme aveugle et persécutrice. Invention du mot « homophobie ».

Arthur Evans, le cofondateur de l'Alliance des Activistes Gays (GAA), raconte l'invention du mot « homophobie » pour stigmatiser l'opposition au militantisme homosexuel : « *George Weinberg, un psychologue non homosexuel, depuis longtemps ami de notre communauté, assistait régulièrement aux réunions du GAA. Fasciné par notre action et la réaction des médias, il nous proposa le mot que nous recherchions : "l'homophobie", c'est à dire la crainte irrationnelle d'aimer quelqu'un du même sexe* ». ⁶ Répété en boucle dans les media, ce mot⁷ permet de déconsidérer l'opposition à l'activisme homosexuel, désormais stigmatisée comme un préjugé obscurantiste, plus passionné que logique.

Le terme « homophobie » a été inventé par le lobby homosexuel du GAA pour stigmatiser et déconsidérer l'opposition à l'activisme homosexuel.

³ - Selon l'expression de Paul Varnell ci-dessus.

⁴ - Stuart Timmons, *The Trouble with Harry Hay*, Boston, Alyson publications, p 136

⁵ - Association de défense de la minorité des pickpockets opprimés par la police, ou tout autre canular semblable...

⁶ - Arthur Evans, *The logic of Homophobia*, voir <http://gaytoday.badpuppy.com/garchive/viewpoint/101600vi.htm>. Ce mot fut publié pour la première fois en 1972 dans le livre d'Arthur Evans *Society and the Healthy Homosexual*.

⁷ - Le terme homophobie est une faute de langage. Le préfixe grec « homo » signifie semblable (comme dans homogène, homonyme) et la racine grecque « phobie » signifie crainte ou peur (arachnophobie, peur des araignées). D'un strict point de vue linguistique, homophobie signifie donc crainte ou peur de son semblable, et ne suggère aucune hostilité à l'égard des homosexuels. Ceci souligne le caractère artificiel du terme, inventé à des fins de propagande.

Cette stratégie est remarquablement efficace en France : l'opposition au « mariage pour tous » se voit suspectée d'« homophobie » donc pénalement attaquable. Elle se sent obligée de prendre position par rapport à ce terme : c'est précisément le piège « paralysant » des lobbies homosexuels, alors qu'un débat honnête n'est possible que replacé sur le vrai terrain de l'argumentation logique, non passionnelle⁸.

L'association « SOS homophobie » retient l'acception suivante du terme « homophobie » : « *Il désigne les manifestations de mépris, rejet, et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être. Est ainsi homophobe toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuel-le-s, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-le-s.* » Il s'agit de lutter contre toute discrimination, celle-ci étant définie comme « *une attitude, une action ou une loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage* »⁹.

Le flou de ce concept permet aux lobbies d'englober dans leur stigmatisation toute opposition, instaurant ainsi par intimidation une pensée unique et obligatoire « anti-discrimination¹⁰ ».

Prenons un exemple de l'efficacité psychologique de ce piège paralysant. Même une discrimination justifiée par les professionnels de la santé donne mauvaise conscience à nos ministres : « *Interrogée sur RMC et BFMTV où elle était invitée, Marisol Touraine, la ministre des Affaires sociales et de la Santé, a confirmé que le don du sang resterait interdit pour les homosexuels masculins. En juin dernier, elle avait pourtant dit que le don de sang par les hommes homosexuels ne serait bientôt plus interdit en France, soulignant que les relations sexuelles entre hommes ne constituaient pas en soi « un facteur de risque ». « Je ne trouve pas normal qu'il y ait un élément de discrimination », a rappelé ce vendredi la ministre. Pourtant, « je ne peux lever l'interdiction qui existe que si on me donne une garantie absolue que cela n'apportera pas plus de risques pour les transfusés », a complété l'élue d'Indre-et-Loire. « Aujourd'hui, je ne peux pas lever cette interdiction ».*

*Les précédents ministres de la Santé, Xavier Bertrand et Roselyne Bachelot, avaient promis d'ouvrir cette possibilité pour les homosexuels sans jamais concrétiser ces vœux. Les gouvernements et des professionnels de la santé justifient cette interdiction par une plus grande prévalence du virus du sida dans la communauté homosexuelle. »*¹¹

Madame Touraine a raison : il s'agit bien d'une discrimination... mais elle est justifiée. Toute discrimination n'est pas nécessairement injuste : cet exemple met en lumière l'aspect idéologique de la pensée unique « anti-discrimination ».

Le bon sens doit retrouver ses droits. Le fondement de la paix sociale n'est pas la pensée unique « anti-discrimination », mais la justice.

⁸ - Voir notre tract « Loi Taubira suicide social » qui résume le véritable débat. On peut se le procurer en écrivant à notre secrétariat ajclme@gmail.com.

⁹ <http://www.sos-homophobie.org/definitions-homophobie-lesbophobie-gayphobie-biphobie-transphobie>

¹⁰ La discrimination n'a pas originellement le sens péjoratif que la « pensée unique » lui donne aujourd'hui. Le Petit Larousse de 1972 lui donne comme premier sens : « *faculté, action de discerner, de distinguer : faire la discrimination entre le vrai et le faux* ». Discriminer (du latin *discriminare*), c'est séparer, distinguer, juger. Loin d'être une faute dans son sens originel, c'est un devoir de l'être humain adulte qui utilise sa raison pour juger, faire des choix et conduire sa vie.

¹¹ - RMC, le 14/12/12 : <http://www.rmc.fr/editorial/329244/marisol-touraine-je-ne-peux-pas-lever-linterdiction-du-don-du-sang-pour-les-homos/>

c. La « guerre des mots », ou usage de mots trompeurs. Exemple de l'égalité, sous-entendue dans le slogan du « mariage pour tous »

Cette guerre culturelle est à l'œuvre en France, comme le montrent l'omniprésence du mot « homophobie » dans le débat public ou la pénalisation croissante de la discrimination¹².

Un autre exemple de « guerre des mots » est le slogan « mariage pour tous ». C'est un sophisme¹³ qui cherche à asseoir la légitimité de cette loi sur l'égalité, devise de la République Française : si le mariage est ouvert à un homme et une femme, comment admettre l'inégalité qui consiste à le refuser à deux hommes ou deux femmes ?

Le slogan est trompeur car ce n'est pas l'égalité qui régit cette question. Prenons un exemple à dessein caricatural : s'il s'agit d'égalité, pourquoi ne pas ouvrir le mariage aux enfants de 10 ans ? Ne sont-ils pas des êtres humains, n'ont-ils pas le droit de s'aimer ?

Le principe suprême fondant la loi, c'est la justice. C'est pourquoi la justice est la vertu principale du gouvernant, selon Platon¹⁴. La justice c'est que « *chacun fasse son œuvre propre* »¹⁵, et du point de vue du gouvernant c'est « rendre à chacun ce qui lui est dû ».

L'œuvre propre du mariage, c'est l'engendrement et l'éducation des enfants. C'est pourquoi les droits du mariage ne sont pas ouverts à tous dans une égalité aveugle : les enfants de 10 ans n'étant pas aptes, physiquement, à procréer, et psychologiquement, à éduquer, ne sont pas admis au mariage. La même raison montre que deux hommes ou deux femmes, incapables par nature¹⁶ de procréer ensemble, ne peuvent pas être admis au mariage. Ne rendant pas à la société le service social unique et irremplaçable du mariage, ils ne peuvent pas jouir de ses droits propres.

Le sophisme du « mariage pour tous » est de faire appel à l'égalité là où elle n'est pas applicable, puisqu'elle irait contre la justice. Le mariage ne doit pas être accordé à « tous », sauf à détruire son essence même : **l'injustice du « mariage pour tous » détruit le mariage et la famille par dilution dans le droit commun**¹⁷.

Le « mariage pour tous » est un slogan trompeur car il fait appel à une égalité injuste. L'injustice consiste à accorder les droits propres du mariage à des personnes qui ne peuvent pas en rendre le service social.

d. La légalisation progressive (par étapes)

Il y a en France des exemples typiques d'usage de cette technique. La « révolution morale » y avance par légalisations successives : le PACS, puis le mariage homosexuel, puis la PMA (Procréation Médicalement Assistée, que l'on retire de la loi sur le mariage quand on voit qu'elle suscite trop d'opposition, pour la reporter au prochain texte sur la famille), puis un jour la GPA (gestation pour autrui)...

¹² Article 225-1 du Code pénal, entre autres, dont le champ d'application a été élargi par plusieurs lois successives, notamment par la loi n°2001-1066 du 16/11/01 mentionnant « l'orientation sexuelle », <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417831&dateTexte=20091102>

¹³ - Faux argument, sous apparence de vérité : « *raisonnement, qui n'est logiquement correct qu'en apparence, et conçu avec l'intention d'induire en erreur* » (Petit Larousse)

¹⁴ - 1^{ère} Alcibiade, et surtout *La République*, enquête morale et politique sur la justice, règle suprême de la vie politique.

¹⁵ - *La République*, livre 4

¹⁶ - Il en va différemment d'un couple dont l'homme ou la femme est stérile : le couple est stérile par accident, non par nature. Par nature l'homme et la femme peuvent procréer ensemble.

¹⁷ - Voir notre tract « Loi Taubira, suicide social », deuxième argument. On peut se procurer ce tract en écrivant à notre secrétariat ajclme@gmail.com.

Les auteurs de la « *révolution morale* » savent où ils vont, mais avancent pas à pas, en cachant souvent leur but final, car ils savent que s'ils annonçaient immédiatement l'étape ultime, l'opinion publique choquée s'opposerait à eux¹⁸. Nous savons par ailleurs l'étape ultime qu'ils recherchent¹⁹.

Prenons l'exemple du PACS : il a préparé la loi Taubira en habituant les esprits à une union civile d'homosexuels. Mais à l'époque, les auteurs de la subversion cachaient l'étape suivante pour ne pas effrayer. Madame Guigou déclarait à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 1998 pour faire avaliser le PACS : « *Le PACS est radicalement différent du mariage parce **qu'il n'est pas question, ni aujourd'hui ni demain, que deux personnes physiques du même sexe, quel que soit leur sexe, puissent se marier.*** »

Madame Guigou semblait tellement convaincue de l'impossibilité absolue du « mariage » homosexuel qu'elle en expliquait la raison fondamentale : « *Comme l'a dit la Commission européenne des droits de l'homme de Strasbourg, « **ce serait une dénaturation du mariage et de sa fin sociale que des personnes dont la catégorie sexuelle emporte par elle-même la constatation d'une inaptitude physique à procréer puissent se marier** ».* »

Dix ans plus tard, les esprits sont habitués au PACS, on peut passer à l'étape suivante ... Madame Guigou déclare : « *Je soutiens aujourd'hui fermement l'engagement de F. Hollande en faveur du mariage pour tous, qui doit permettre l'union des couples, indépendamment de leur orientation sexuelle²⁰. Je suis également favorable à l'ouverture de la parentalité aux couples de même sexe et donc à l'adoption par les couples homosexuels.* »²¹

En raison de ce double langage, on ne peut pas croire les arguments des meneurs de la « *révolution morale* », mais on doit discerner leur but réel dans la succession cohérente de leurs actes : PACS, puis « mariage » homosexuel, puis PMA, puis un jour GPA...

Actuellement ils promettent qu'ils ne permettront pas aux hommes l'accès à la GPA. En réalité, ce sera la prochaine étape²², qu'ils ne peuvent encore dévoiler aujourd'hui pour éviter de choquer.

3. L'arme suprême de la révolution morale est la légalisation des pratiques jusque là réprouvées : la loi actuelle est donc une étape clé

a. L'homme étant un « *animal social* »²³, c'est la loi qui modèle sa morale

Les partisans de la loi Taubira objectent souvent que ses opposants font trop de bruit pour une loi qui ne s'appliquera qu'à très peu de gens²⁴, donc changera peu de choses.

¹⁸ - C'est la tactique « des petits pas » décrite dans notre étude : « M. Attali annonce la suite du mariage pour tous »

¹⁹ - Voir notre étude : « M. Attali annonce la suite du mariage pour tous »

²⁰ - Le concept d'« *orientation sexuelle* » est encore une arme de guerre culturelle, qu'il conviendrait de discuter en détail dans une réfutation de la « *théorie du genre* ».

²¹ - <http://www.observatoire dumariagepourtous.com/pour-ou-contre/en-faveur-du-mariage-pour-tous>

²² Le « mariage pour tous » rendra la GPA inéluctable (voir l'éditorial d'Anna Záborská et Grégor Puppineck, Le Figaro.fr du 08/02/2013).

²³ - Aristote : « *L'homme s'unit par nature à autrui* » (Politique I)

²⁴ - Le cas de l'Espagne semble montrer que les « mariages » homosexuels sont très peu nombreux « *Selon l'Institut national des statistiques, 22 124 unions ont été célébrées entre juillet 2007 et la fin 2011. Le nombre de mariages [s'est stabilisé] autour des 3 000 mariages par an, avec un regain sur 2011 avec 3 880 unions entre personnes du même sexe. Ces unions représentent 1,7 % du total des mariages en Espagne* ». http://www.la-croix.com/Archives/2012-11-08/L-Espagne-perennise-le-mariage-homosexuel-_NP_-2012-11-08-873864

C'est oublier que la « légalisation progressive » est une arme puissante: en raison de la nature sociale de l'homme, la loi modèle à la longue le comportement des peuples. Madame Veil, le 3 mars 1975, un mois et demi après la loi sur l'avortement en France, le déclarait au Times : « *En modifiant la loi, vous pouvez modifier fondamentalement le modèle du comportement humain. Cela me fascine.* »

Aristote ne dit pas autre chose dans sa Politique : « *Les législateurs rendent bons par les habitudes qu'ils donnent.* »²⁵

C'est pour cette raison que le débat actuel revêt une importance de principe sans proportion avec le faible nombre de citoyens concernés. Le fait même que cette loi soit destinée à un très faible nombre de personnes démontre d'ailleurs qu'elle n'a pas pour effet de régler une véritable question sociale, mais d'établir une nouvelle norme morale. En effet, par nature, la loi vise au bien commun et s'abstient de traiter les cas particuliers: on ne légifère pas pour une infime minorité, mais pour tous, ou du moins la grande majorité. Dès lors pourquoi l'insistance à promouvoir cette loi, sinon parce son but dépasse la simple acquisition de « *droits nouveaux* » pour quelques pourcents de la population ?

b. Cette loi constitue donc bien une « révolution sociale »²⁶, bien au-delà de la simple collation de nouveaux droits

Ceci confirme le but annoncé par Paul Varnell : « *le coeur de la controverse sur l'homosexualité, ce n'est pas la discrimination, [...], mais la moralité de l'homosexualité [...] le mouvement gay, que nous le reconnaissons ou non, n'est pas un mouvement de lutte pour les droits civils, ni même un mouvement de libération sexuelle, mais une révolution morale destinée à modifier l'opinion des gens sur l'homosexualité* »²⁷.

Le débat actuel revêt une importance de principe : la loi modèle l'idéal moral et social des peuples. La nouvelle loi, en mettant les unions homosexuelles sur le même plan que les mariages, leur apporte la caution morale que la « *révolution morale* » recherche.

Madame Taubira a raison : il s'agit d'une « *révolution sociale* », c'est pourquoi la responsabilité des pères et mères de famille est engagée. Quelle société voulons-nous léguer à nos enfants ? Quel sera l'idéal du bonheur humain de nos enfants ? Il sera ce que la loi – et donc l'école - leur enseigneront comme bon et désirable.

Le débat réel est celui-ci : Quel sera l'idéal de nos enfants ? Une société heureuse ne peut être fondée que sur l'idéal conforme à la loi naturelle, et non sur l'idéal de la « *révolution morale* ».

²⁵ - « *Cette vérité est encore attestée par ce qui se passe dans les cités, où les législateurs rendent bons les citoyens en leur faisant contracter certaines habitudes : c'est même là le souhait de tout législateur, et s'il s'en acquitte mal, son œuvre est manquée et c'est en quoi une bonne constitution se distingue d'une mauvaise.* ». Ethique à Nicomaque (Livre II –De la vertu, Chapitre 1)

²⁶ - Revue lamy droit civil, nov 2012, n°98, <http://www.paris.notaires.fr/sites/default/files/christiane-taubira-mariage-pour-tous-lamy.pdf>

²⁷ - « *Defending our morality* », Chicago Free press, 16 août 2000, cité plus haut